



Direction
Référence : EAU-AUT-23-1031
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de Schuttrange
2, Place de l'Eglise
L-5367 Schuttrange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration communale de la Ville de Luxembourg - Service des eaux
Objet	Exploitation du captage de source « Bierelergrund B11 » (SCC-406-03) à Schrassig pour les besoins d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Luxembourg
Localité(s)	Schrassig
Commune(s)	Schuttrange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés